

Image not found or type unknown



Décompte de sucession de mon papa

Par **SORENZA**, le **26/05/2008** à **10:36**

J'ai reçu de la part du notaire le compte de sucession, il apparait au niveau des depenses "droit temporaire au logement du conjoint survivant soit 12 mois de loyer en principale 370€", j'aimerais avoir des renseignements concernant ce droit, car il était remarié pour la seconde fois. Je voudrai savoir si c'est normal.
merci par avance

Par **Visiteur**, le **26/05/2008** à **22:52**

Tout à fait normal, OUI, ce sont les droits de tout conjoint survivant afin qu'il ne soit pas mis à la porte par des héritiers mal intentionnés.

Cordialement